

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Geneviève Arnold*

*Date de dépôt : 25 janvier 2017*

## **Question écrite urgente**

### **Comment le DIP compte-t-il sanctionner la diffusion de matériel de campagne dans les établissements scolaires ?**

Le 13 novembre 2015, à l'occasion des tensions liées au projet de budget 2016 qui avaient notamment conduit à la grève de la fonction publique, dont des enseignants, notre ancienne députée Béatrice Hirsch interpellait déjà le DIP (QUE 394) à propos d'informations syndicales intentionnellement transmises aux parents via les élèves.

Dans sa réponse, le DIP annonçait sommairement : « Le département renouvellera l'obligation de respect de ces dispositions légales et les contrevenants feront l'objet d'un avertissement » (QUE 394-A).

Il semblerait que ces avertissements n'aient pas été suffisamment convaincants, voire crédibles, puisqu'il nous a été communiqué, preuve à l'appui, que du matériel de campagne contre la RIE 3, provenant du Cartel Intersyndical, avait été diffusé dans plusieurs établissements scolaires auprès des enseignants.

Ainsi, une position militante active s'est encore une fois invitée dans un espace qui n'est pourtant pas destiné à la diffusion de matériel de campagne, profitant ainsi d'une voie de diffusion intrascolaire non prévue à cet effet.

Ce mode de fonctionnement est totalement inacceptable, ce d'autant plus que l'argumentaire largement diffusé révèle une certaine méconnaissance de la RIE 3 ainsi qu'une volonté manifeste de désavouer systématiquement le travail du gouvernement en répandant des contre-vérités relevant davantage du fantasme que de la réalité.

Dans son argumentaire, le Cartel avance encore et toujours les mêmes menaces, toutes plus apocalyptiques les unes que les autres : un vrai tableau de Jérôme Bosch !

On nous prophétise « des réductions d'effectifs et l'intensification du travail », « la dérégulation et flexibilisation des horaires », « les pressions hiérarchiques », « des objectifs impossibles à atteindre », « des réorganisations permanentes pour tenter de pallier le manque de moyens » ou encore « le blocage des mécanismes salariaux ».

On croirait presque percevoir les odeurs de soufre de la Pythie...

Ce type d'information est lamentable, ce d'autant plus que la rigueur méthodologique de ce pamphlet en format double-page, en termes de sources, de tableaux, de graphiques ou d'autres preuves à l'appui, laisse à désirer... puisqu'inexistante.

Difficile en conclusion de comprendre la réaction exagérée de certains milieux syndicaux dont les dérives argumentatives sont un véritable affront à la transparence et au débat démocratique.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quelles sanctions le département compte-t-il appliquer ?***
- ***Que compte faire le DIP pour rectifier et dénoncer les communications partisans faites auprès des enseignants ?***
- ***Que compte faire le DIP pour éviter ce genre de dérapage à l'avenir ?***